

Règlement Concours PRIX DU REGARD  
FFPMI x LA PUISSANCE DU LIEN

Organisé en partenariat avec l'association *La Puissance du Lien*, ce concours photo a été conçu pour mettre en lumière l'importance des **liens humains** dans notre société. Dans un monde de plus en plus complexe et fragmenté, il est essentiel de créer des ponts entre les individus, et la photographie offre un moyen puissant d'immortaliser ces liens et de raconter des histoires qui résonnent universellement.

Le concours souhaite encourager un **dialogue** autour de thématiques essentielles telles que le leadership féminin, les liens intergénérationnels, ou encore l'impact des territoires sur nos vies. Ces sujets sont d'une importance cruciale dans le contexte actuel, et permettent à chacun d'apporter un **regard personnel et unique** sur des questions sociétales majeures.

La photographie joue un rôle particulier dans la **sensibilisation** et l'**engagement social**, en capturant non seulement des scènes, mais aussi des **regards porteurs d'émotion**. Ce concours vise à montrer comment l'image, à travers le regard de celui qui l'a saisie, peut **éveiller les consciences, toucher les cœurs, et inspirer l'empathie**. Chaque cliché raconte une histoire, un ressenti, et chaque participant contribue à un dialogue visuel et émotionnel sur les réalités et les défis auxquels nous faisons face. Le regard, dans chaque photo, devient alors une fenêtre ouverte sur les émotions partagées, renforçant ainsi le sentiment d'unité et de solidarité.

En limitant la participation aux **photographes professionnels** et aux membres de l'association *La Puissance du Lien*, le concours souhaite mettre en lumière l'importance de l'expertise technique et artistique dans la création d'images de qualité. Cette initiative permet également de rappeler que la photographie professionnelle joue un rôle crucial dans la **documentation et la transmission des histoires humaines**.

L'événement est prévu le 8 mars 2025, en amont de la Journée internationale des Droits des Femmes. La FFPMI est garante de l'aspect technique du concours et veille à son bon déroulement.

### Article 1 : Qui peut participer ?

Le concours est ouvert à tous les photographes professionnels résidant en France métropolitaine ainsi que dans les DOM-TOM. Il n'est pas nécessaire d'être membre de la FFPMI pour s'inscrire et participer.

Notre objectif est d'engager un maximum de professionnels autour des thèmes proposés.

Les adhérents de l'association *La Puissance du Lien* pourront également soumettre leurs images dans le cadre du concours, aux côtés des photographes professionnels.

Ce concours photo est ouvert au public francophone afin de valoriser la diversité des perspectives et des talents de tous les territoires où le français est une langue partagée.

### Article 2 : Comment participer ?

L'inscription au concours est gratuite et doit être effectuée en ligne sur le site de la FFPMI <https://metiersdelimage.fr> du 15 novembre 2024 au 6 janvier 2025. Chaque participant peut soumettre jusqu'à sept (7) images mais uniquement une par catégorie, pour l'ensemble du concours.

### Article 3 : Quelles photos soumettre ?

Le candidat pourra envoyer 1 photo maximum par catégorie. Il pourra participer à une ou plusieurs catégories. Les images devront être récentes et ne pas avoir été réalisées avant 2020.

## LES CATÉGORIES :

### **1 - Leadership féminin**

Capturez des images qui illustrent la force et l'influence des femmes dans les sphères professionnelles, sociales, et culturelles, en mettant en lumière des exemples de leadership féminin.

### **2 - Les liens au travail**

Montrez les relations humaines au sein du monde professionnel, qu'il s'agisse de collaboration, de soutien entre collègues, ou de solidarité face aux défis du travail quotidien.

### **3 - Humanité et Intelligence Artificielle (IA)**

Explorez les interactions entre l'humain et la technologie, et comment l'intelligence artificielle façonne notre manière de vivre, de travailler, et de communiquer mais aussi nos relations au quotidien dans un monde de plus en plus connecté.

### **4 - Handicap : ma force**

Révéléz la résilience et la force des personnes en situation de handicap, en illustrant comment elles transforment les obstacles en opportunités. Montrez comment elles redéfinissent la notion de force, de courage et de dépassement de soi.

### **5 - L'impact des territoires**

Mettez en valeur la relation entre l'humain et son environnement, en illustrant l'impact des territoires — qu'ils soient ruraux, issus des quartiers populaires ou situés dans les territoires ultramarins. Montrez comment ces différents espaces influencent nos modes de vie, façonnent nos identités et conditionnent nos interactions sociales.

## 6 - Santé et travail

Montrez l'importance de la santé au travail, que ce soit à travers des images montrant des initiatives pour le bien-être, la sécurité des employés, ou encore les défis liés à l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle.

## 7 - Lien intergénérationnel

Montrez la richesse des liens intergénérationnels, que ce soit au sein de la famille ou dans la société. Mettez en lumière comment ces interactions favorisent la transmission des savoirs, des expériences et des valeurs, créant un héritage qui perdure à travers les générations pour davantage de solidarité.

**Il est important de noter que seules les œuvres de photographies originales sont acceptées dans les soumissions pour ce concours. Toutes les images créées ou altérées par des technologies d'intelligence artificielle générative seront automatiquement disqualifiées.** De plus, les photomontages ne sont pas autorisés. Seules les photographies authentiques et non modifiées significativement par des procédés numériques ou autres sont éligibles pour être exposées sous l'égide de la FFPMI, afin de valoriser le talent des professionnels de l'image.

### Article 4 : Modalités de participation

Pour participer au concours, l'inscription et l'envoi des photos doivent se faire exclusivement en ligne via le site de la FFPMI à l'adresse suivante : <https://metiersdelimage.fr> à partir du 15 novembre 2024. Voici la procédure à suivre :

1. Inscription en ligne : Utilisez le système sécurisé du site pour vous inscrire.
2. Téléchargement des photos : Chargez vos photos dans la section 'mes concours' de votre espace adhérent ou utilisateur. Les photos doivent être au format JPEG, avec une dimension de 4000 pixels sur le plus grand côté et une compression de qualité maximale.
3. Nomination des fichiers : Les fichiers doivent être nommés selon le modèle suivant : Catégorie\_Nom\_Prénom.  
Par exemple : LeadershipFeminin\_Dupont\_Jean.
4. Critères de sélection : Les photos qui sont signées ou qui ne respectent pas les spécifications de taille et de format (JPEG en 4000 pixels sur le plus grand côté avec une compression maximale) ou la méthode de nomination seront disqualifiées et non jugées.

Toute entorse au règlement sera obligatoirement éliminatoire.

## Article 5 : Le jugement

Suite à la clôture des soumissions le 6 janvier 2025, le jugement des images se déroulera de manière électronique. Toutes les images seront évaluées de manière anonyme par un jury composé de :

17 membres, dont 8 photographes professionnels, désignés par la FFPMI, La Puissance du Lien et le Fonds Sakura. Le jury sera présidé par Muriel Pénicaud.

- **Les membres du jury**

Le concours sera jugé par un panel d'experts issus de divers domaines, alliant photographie, culture, société et industrie. Ces professionnels de renom, passionnés par l'art de la photographie et les enjeux sociétaux, évalueront les œuvres soumises. Voici la liste complète des membres du jury :

**PRÉSIDENTE // Muriel PENICAUD** : Ancienne ministre, Photographe, Fondatrice et présidente du fonds Sakura

**Elisabeth MORENO** : Ancienne Ministre (Ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances), Présidente CA Ring Capital, Fondatrice "La Puissance du Lien"

**Gabriela RAMOS** : Sous-Directrice générale pour les Sciences sociales et humaines de l'UNESCO

**Amélie SOUBRIE** : Présidente de la Fédération Française de la Photographie et des Métiers de l'Image et photographe

**Abd Al MALIK** : Artiste musicien et poète

**Danielle DERUY** : Présidente de l'AEF

**Dimitri BECK** : Rédacteur en chef et directeur de la photographie de Polka

**Elisabeth RICHARD** : Directrice des relations avec la Société Civile ENGIE

**GHASS** : Artiste plasticien

**James VIL** : Photographe, Directeur Art Photo Lab

**Joseph DEGBADJO** : Photographe et Architecte d'image

**Mathilde DE L'ÉCOTAIS** : Photographe, Fondatrice et présidente Media Social Factory, Administratrice fonds Sakura

**Mercedes ERRA** : Fondatrice et Présidente du Conseil de Surveillance du Groupe BETC

**Nadège BEAUSSON-DIAGNE** : Actrice, autrice, réalisatrice, chanteuse

**Noémie SCHWEYCKART** : Photographe et Meilleur Ouvrier de France en Photographie d'Art

**Sylvie LEZIER** : Photographe et Meilleur Ouvrier de France en Photographie d'Art

**Thibault CHAPPE** : Vice-président de la FFPMI et photographe

- **Les critères de sélection**

Afin de sélectionner les œuvres les plus représentatives des thématiques proposées, les images seront évaluées sur les critères suivants :

1. **Qualité technique** : La maîtrise de la lumière, de la composition, de la netteté et des autres aspects techniques sera prise en compte pour évaluer la qualité professionnelle des images.

2. **Impact visuel** : Les photographies seront jugées sur leur capacité à capter l'attention, à susciter une réaction immédiate et à se démarquer visuellement.
3. **Impact émotionnel** : L'émotion transmise à travers l'image sera un critère central. Il s'agit de juger la capacité de la photo à provoquer une réponse émotionnelle forte, à raconter une histoire ou à faire réfléchir sur les liens humains.
4. **Impact sociétal** : Chaque image doit inviter à la réflexion, susciter le débat ou mettre en lumière des causes profondes qui impactent notre société. Les œuvres seront jugées sur leur capacité à aborder des thématiques telles que l'injustice, l'égalité, la solidarité ou la durabilité.

Les deux (2) images de chaque catégorie recevant le plus de votes seront déclarées gagnantes du PRIX DU REGARD LA PUISSANCE DU LIEN. Les auteurs de ces images seront informés par courrier postal de leur réussite, seront conviés à la remise des prix et recevront un diplôme.

#### Article 6 : Prix des lauréats

Les participants acceptent que leurs photographies primées soient imprimées en grand format (environ 50x70 cm ou 60x90 cm, dans le respect du format initial de l'œuvre) et **exposées lors de l'événement PRIX REGARD - LA PUISSANCE DU LIEN, qui se tiendra à Paris le 8 mars 2025.**

**Les 8 photographies lauréates (Prix du public et première place) seront exposées au Centre d'art photographique CAP REZA à Châteauvillain (Haute-Marne) de juillet à octobre 2025, avec le soutien du fonds Sakura.** CAP REZA est co-produit par La Maison Laurentine et Webistan.

En reconnaissance de leur participation, les photographes des œuvres primées recevront :

- **100 € TTC au titre des droits de monstration** pour l'exposition collective à Paris du 8 mars 2025.
- **Une dotation de 1 000 euros sera remise à la photographie lauréate du Prix du Public, ainsi qu'une dotation et frais de monstration de 400 euros pour chaque image ayant remporté le Premier Prix dans sa catégorie.** Ces dotations, offertes par le Fonds Sakura, seront attribuées dans le cadre de l'exposition collective à Paris du 8 mars 2025.
- **Les photos lauréates seront exposées au prestigieux Centre d'Art Photographique Reza, grâce au soutien du Fonds Sakura.**
- **Une publication dans le magazine Profession Photographe** pour les 1er et 2nd prix.
- **Un trophée pour les seconds prix**

Cette initiative de la FFPMI vise à offrir aux photographes une plateforme pour exposer leurs œuvres dans un cadre prestigieux, contribuant ainsi à la reconnaissance et à la valorisation de la profession de photographe auprès des institutions et du grand public. Cela permet non seulement de mettre en lumière leur talent et leur créativité, mais aussi de renforcer la visibilité de la photographie professionnelle dans le domaine culturel et artistique.

**Les tirages des images primées, imprimées par la FFPMI via le partenaire Loxley Color (<https://www.loxleycolour.com>), seront remis aux photographes à la fin de l'exposition au Centre d'art photographique CAP REZA, après octobre 2025.**

#### Article 7 : Droit d'utilisation des photos

En participant au concours PRIX DU REGARD LA PUISSANCE DU LIEN, **les candidats autorisent la FFPMI et l'association LA PUISSANCE DU LIEN à utiliser les photos qui seront lauréates (Prix 1, 2 et grand prix du public) pour promouvoir le Prix.**

La FFPMI et l'association LA PUISSANCE DU LIEN se réservent le droit de faire publier dans la presse, sur son site web, sur les réseaux sociaux ou tout autre moyen de communication les résultats du concours avec les images primées.

Chaque photographe fournira les autorisations de publication signées par les personnes représentées sur les photographies pour que la FFPMI et l'association LA PUISSANCE DU LIEN puissent reproduire et publier les œuvres soumises. Cette autorisation d'utilisation est consentie pour une durée de 5 ans et sur l'ensemble du territoire français.

#### Article 8 : Fraude

Le candidat s'engage à être le véritable auteur des images soumises au concours. Il est strictement interdit de présenter des images obtenues sur internet ou fournies par une tierce personne. Tout acte de fraude avéré, détecté pendant ou après le jugement, entraînera la révocation du titre du candidat, qui se verra également interdit de participation à tout autre concours de la FFPMI pour une période de trois ans.

De plus, le jury se réserve le droit de demander le fichier RAW d'une image à tout moment du processus de jugement. Il est donc essentiel que les participants conservent les fichiers RAW des images envoyées. L'incapacité à fournir le fichier RAW demandé aux membres du jury résulte en une disqualification immédiate du concours.

Le candidat en participant au PRIX DU REGARD LA PUISSANCE DU LIEN accepte pleinement et en totalité le règlement ci-dessus.